

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2024-07 en date du 27 février 2024, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur **la révision allégée n°1 et la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Mas-Grenier**, permettant :

Pour la révision allégée :

- L'extension de la zone d'activités dite de la Plaine Saint-Jean, située à l'entrée sud de la commune afin de permettre l'implantation de projets économiques.

Pour la modification :

- L'ajustement du règlement écrit en zones A et N afin d'harmoniser les possibilités d'extension et des annexes du bâti existant.
- L'identification de quelques bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A ou N.
- En zones A et N, la réécriture de l'article 2 prenant en compte les évolutions réglementaires, ainsi que l'ajustement des règles concernant les clôtures et l'ajout d'une règle concernant l'imperméabilisation des sols
- En zone N, l'ajout d'une règle concernant les distances de construction donnant sur une zone A
- En zone UE, assouplir l'article 3 afin de permettre la création de voiries adaptées aux projets et non uniformes consommatrices de foncier
- L'actualisation des références législatives et réglementaires du règlement écrit.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 21 mars 2024 à 9h30 au jeudi 11 avril 2024 à 16h30 inclus, soit pendant 22 jours consécutifs.

M. Eric DE SAINT SALVY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces des dossiers et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG) (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (rue de l'Eglise, 82600 MAS GRENIER)**, pendant la durée de l'enquête, du 21 mars 2024 à 9h30 au 11 avril 2024 à 16h30 inclus, aux jours et horaires suivants, à l'exception du jour férié ou congés exceptionnels :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, à la CCGSTG ;
- le lundi et le vendredi : de 13h30 à 17h, le mardi et le jeudi : de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 18h00 à la mairie de Mas-Grenier.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Mas-Grenier (rue de l'Eglise, 82600 MAS GRENIER) aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 21 mars 2024 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 27 mars 2024 de 14h à 17h
- Jeudi 11 avril 2024 de 13h30 à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers des projets de révision allégée n°1 et de modification n°3 du PLU et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la CCGSTG (120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (rue de l'Eglise, 82600 MAS GRENIER) ou les adresser par correspondance à l'attention de M. le commissaire enquêteur au siège de la CCGSTG (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne - 120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-5205@registre-dematerialise.fr

Les observations et les pièces jointes transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5205>

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr) et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de de la CCGSTG (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre), aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12 h30 et de 13h30 à 17h.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent avis.

Les projets d'évolution du PLU de Mas-Grenier ont bénéficié de dispenses d'évaluation environnementale qui seront jointes au dossier d'enquête publique. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ces projets se trouvent dans les dossiers d'analyse au cas par cas qui ont été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) d'Occitanie.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par M. le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées sur les dossiers soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Tarn-et-Garonne et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la CCGSTG, dans la mairie concernée et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la CCGSTG (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de révision allégée n°1 et de modification n°3 du PLU,
- Le conseil communautaire approuvera par délibération la révision allégée n°1 et la modification n°3 du PLU de Mas-Grenier.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la CCGSTG.

La Présidente